

# ASSEMBLEE NATIONALE

18 mars 2005

---

## LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE (Deuxième lecture) - (n° 1669)

### AMENDEMENT

N° 99

présenté par  
M. POIGNANT, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 2**

Compléter le dernier alinéa du II de cet article par les mots :

« ou pour acquérir des certificats d'économie d'énergie. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'assurer la cohérence de l'article 2, notamment avec le 1<sup>er</sup> alinéa du I qui fixe 2 voies de libération des obligations (réalisations d'économies ou acquisition de certificats), il est souhaitable de préciser que la structure de regroupement des distributeurs de fioul domestique peut également utiliser ces 2 voies.